



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement local et de
l'environnement
Affaire suivie par : christelle.barbier@indre.gouv.fr

Châteauroux, le

16 JUIL. 2021

**EXTRAIT DE L'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE L'INDRE**

**Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale
n° PC 036202 21 N 0016, déposée le 25 mai 2021 à la mairie de Saint-Maur.**

Réunie le 15 juillet 2021, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un **avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la SA BOULANGER, représentée par Monsieur Jean-François BERTIN.

Le projet porte sur la création d'un point permanent de retrait organisé pour l'accès automobile, d'une surface de 75 m² affectée au retrait de marchandises qui comprendra 4 pistes de ravitaillement et une réserve du Drive de 75 m² de surface au sol, situé rue des Terres Noires sur la commune de Saint-Maur.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane SINAGOGA